



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES & SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel

Objet du marché :

AOO n°2026-004- Préparation et livraison de repas, pique-niques et goûters pour les accueils collectifs de mineurs et de la Crèche Gallo'Pade de la Communauté de communes

Procédure formalisée en application des articles L2124-1 et R2124-1 du Code de la Commande publique

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande publique

Accords-cadres monoattributaires à bons de commande au sens des articles L2125-1 1° et R2162-1 à R2162-6 du Code de la Commande publique

Date et heure limites de remise des propositions : 15/09/2026 à 12:00:00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du marché public	3
ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
3-1-Décomposition du marché	3
3-2-Durée du marché - délais d'exécution	4
3-2-1-Durée du marché	4
3-2-2-Délais d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement	4
3-4-Forme juridique des candidatures	4
3-5-Délai de validité des propositions	5
3-6-Variantes facultatives	5
ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION	5
4-1-Contenu du dossier de consultation	5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	5
4-3-Modification de détail au dossier de consultation	5
4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site	6
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	6
5-1-Documents à produire	6
5-2-Langue de rédaction des propositions	8
5-3-Unité monétaire	8
5-4-Modalités de remise des plis	9
ARTICLE 6 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS	10
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12
7-1- Demande de renseignements	12
7-2- Echanges avec les opérateurs économiques	12
7-3-Voies et délais de recours	12



Article 1 - Acheteur

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
PA Les Rolandières -17 rue de la Rouelle
35120 Dol de Bretagne
SIRET n° 200 070 670 00019
Plateforme de dématérialisation : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

Le présent marché a pour objet les prestations de préparation et livraison de repas, pique-niques et gouters pour les accueils collectifs de mineurs et de la crèche Gallo'Pade de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
553210000 - Services de préparation de repas	555212000 – Services de livraison de repas

2-2-Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure formalisée soumise aux dispositions des articles L2124-1 et R2124-1 du Code de la Commande publique.

Le présent marché est un passé en appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande publique.

2-3-Forme du marché public

Les lots de la présente consultation feront l'objet d'accords cadre monoattributaires à bons de commande au sens des articles L2125-1 1° et R2162-1 à R2162-6 du Code de la Commande publique.

Les prestations feront l'objet de bons de commande notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins pendant la durée de validité de l'accord-cadre conformément aux articles R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

Ces commandes sont passées dans la limite des montants maximum indiqués à l'article E- Prix l'Acte d'engagement pour chaque lot.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Préparation et livraison de repas en liaison chaude , goûters et pique-niques pour les ACM
02	Préparation et livraison de repas en liaison froide et de goûters spécifiques à la petite enfance pour la crèche Gallo'Pade

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

3-2-1-Durée du marché

Le marché prend effet pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

Date de démarrage des prestations : 4 janvier 2027.

Les bons de commande seront notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins tout au long de la validité du marché.

3-2-2-Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont précisés par lot dans le CCTP de référence et seront valables pour chaque bon de commande passé par structure.

Le délai d'exécution de chaque bon de commande débute à compter de la notification du bon de commande.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours par virement bancaire à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Financement sur ressources propres – crédits ouverts sur le budget principal.

3-4-Forme juridique des candidatures

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique.

En cas de groupement, l'acheteur impose que le groupement soit constitué de manière conjointe avec mandataire solidaire en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est 4 mois (120 jours) à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

3-6-Variantes facultatives

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation, (R.C.),
- l'Acte d'engagement et ses annexes (A.E.),
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour chaque lot,
- le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots,
- les Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots et son annexe,
- le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) pour chaque lot,
- les Formulaires DC1, DC2, DC4.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. L'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de consultation est informé des changements apportés.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Aucune visite des sites n'est prévue.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

❖ Justificatifs candidature

- ❖ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner découlant des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 ainsi que de l'article R2143-3 du Code de la Commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste de prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Agrément sanitaire délivré par la Direction Départementale de la Protection de la Population

Pour justifier des capacités d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 48 heures. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le candidat devra au minimum produire la liste des sous-traitants envisagés et les qualifications dont ils disposent.

Il est rappelé à cet égard que tout nouveau sous-traitant présenté en cours d'exécution devra être accepté par l'acheteur.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre ou en cours d'exécution, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe:

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Il peut pour cela utiliser le formulaire DC1 (partie F).
- l'ensemble des pièces justificatives demandées au titre de l'offre et de la candidature.

Le candidat est informé que les pièces suivantes lui seront demandées en cas d'attribution du marché, leur fourniture au moment de la remise des offres n'est pas obligatoire :

- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, autrement appelée « Attestation de vigilance », émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois. Afin de permettre à l'acheteur de vérifier l'exactitude des informations figurant dans l'attestation, les candidats communiqueront le code de sécurité correspondant à cette attestation.
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- ✓ La liste nominative des salariés étrangers et soumis à autorisation de travail,
- ✓ L'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances et/ou l'attestation d'assurance professionnelle.
- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

❖ **Pièces de l'offre :**

Document	Format attendu
L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes pour chaque lot, selon le modèle joint à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat et dater	Pdf Doc
La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.	

<u>Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.</u>	
Le Bordereau des prix unitaires à compléter	Pdf Excel
Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter sans modification conformément aux prix du BPU. <u>Ce document non contractuel est destiné au jugement financier des offres</u>	Excel
Le mémoire technique du candidat contenant: <u>Pour les 2 lots :</u> - la diversité et équilibre des repas proposés dans le respect des recommandations du GERMCR en vigueur et respecter les objectifs nutritionnels dans le cadre du PNNS ; - une présentation de l'organisation générale avec le nom de l'interlocuteur dédié à l'exécution du marché public ainsi que des modalités de prise des commandes des menus et des réassorts ; - la méthodologie quant à l'approvisionnement des denrées issues de circuits courts et/ou labellisées, la sélection des différents fournisseurs : fournir des justificatifs de provenance des denrées et des producteurs labellisés partenaires ; - la méthodologie d'intégration de produits issus de l'agriculture biologique et labélisés dans les menus ou plats en lien avec la Loi « alimentation et agriculture » ; - une présentation générale de la cuisine et des matériels utilisés ; - une présentation des menus et animations à thème proposés et leur nombre sur lequel le candidat s'engage ; - une présentation de la méthode d'emploi des publics en difficulté et /ou porteur de handicap avec le pourcentage d'employés en insertion professionnelle dans l'entreprise. <u>En sus pour le lot 2 :</u> - une présentation de 3 types de menus (par tranche d'âge) - pour la formation du personnel dont HACCP : nombre d'heures, nombre de personnes et contenu de la formation proposée ainsi que les principaux objectifs.	Pdf

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5-3-Unité monétaire

Le marché est conclu dans l'unité monétaire suivante : euro(s).



5-4-Modalités de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Remise des plis par voie électronique :

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>

Référence dossier : AOO 2026-004

L'enveloppe unique contiendra les justifications à produire par le candidat ainsi que les pièces constitutives de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La réponse doit être impérativement reçue avant la date et heure limite de la consultation. Le dépôt de l'offre est horodaté et donne lieu à un accusé de réception envoyé par mail confirmant la date et l'heure de réception de manière certaine.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres, sera ouverte.

Attention : le téléchargement des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation. Ainsi, **toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera refusée.**

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Formats de fichiers acceptés :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Signature dématérialisée :

Aucune signature électronique n'est exigée pour le dépôt du pli.

Si le candidat souhaite signer son offre dès la remise de celle-ci, il lui est conseillé d'utiliser l'outil de signature électronique proposé par la plate- forme.

Dispositions concernant le certificat de signature :

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité d'engager le candidat dans le cadre de la consultation.



Le certificat doit être valide lors de la signature.

L'obtention d'un certificat électronique étant soumise à un délai variable il est impératif que le candidat en anticipe l'acquisition ou le renouvellement le cas échéant.

Conformément à l'annexe 12 au Code de la commande publique constituée par Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics :

- La signature est au format PAdES (de préférence) XAdES ou CAdES.
- Sont autorisés les certificats conformes au règlement européen eIDAS. Toutefois, les certificats de niveau ** (2) minimum conformes au RGS, délivrés avant le 1er octobre 2018 seront valides jusqu'à leur expiration.

Pour des raisons techniques, le candidat retenu souhaitant utiliser la signature électronique, devra signer son acte d'engagement en format PAdES.

Un tutoriel est disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise, à l'adresse indiquée au présent règlement de consultation, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Les documents de la copie de sauvegarde sont identiques à la réponse électronique et doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Conformément au Code de la Commande publique, cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL
P.A. Les Rolandières
17, rue de la Rouelle
35120 DOL-DE-BRETAGNE

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate-forme, les candidats pourront s'adresser :

A l'assistance technique de MEGALIS :
Tel : 02 23 48 04 54 / Mail : assistance@megalisbretagne.fr

Remise des plis sur support papier :

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

Article 6 - Jugement des propositions

La Communauté de Communes choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Examen des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Conformément à l'article R2144-3, la vérification des capacités du candidat peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Lorsqu'une offre apparaît anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, l'acheteur interrogera le soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article L2152-6 et de l'article R2152-3 du même Code.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentage :

Pour le lot n°1 :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	45%
2. Valeur technique	35%
Diversité, équilibre des repas	15%
Organisation générale et modalités de commande (flexibilité, adaptation, support informatique, interlocuteur)	15%
Animations et menus à thèmes	5%
3. Qualité environnementale des prestations	15%
Intégration de produits issus de l'agriculture biologique et produits durables ou labellisés dans la composition des menus et des plats	4%
Approvisionnement en circuits courts	4%
Mise en œuvre de modalités de cuisine plus économe en énergie	4%
Collecte, reprise, recyclage des déchets occasionnés pendant ou après l'utilisation ou la consommation de produits	3%
4. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté et publics porteurs de handicap	5%

Pour le lot n°2 :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	43%
2. Valeur technique	37%
Diversité, équilibre des repas	17%
Organisation générale et modalités de commande (flexibilité, adaptation, support informatique, interlocuteur)	10%
Animations et menus à thèmes	5%

Formation du personnel dont HACCP	5%
3. Qualité environnementale des prestations	15%
Intégration de produits issus de l'agriculture biologique et produits durables ou labellisés dans la composition des menus et des plats	4%
Approvisionnement en circuits courts	4%
Mise en œuvre de modalités de cuisine plus économe en énergie	4%
Collecte, reprise, recyclage des déchets occasionnés pendant ou après l'utilisation ou la consommation de produits	3%
4. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté et publics porteurs de handicap	5%

Le critère prix sera apprécié en fonction des éléments portés dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE). L'acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous détails des prix unitaires qu'elle estimera nécessaire, lors de l'examen des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail afin de cohérence. En cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7-1- Demande de renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Pour tout renseignement, les candidats doivent transmettre leur demande sur la plateforme Mégalis : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh/>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7-2- Echanges avec les opérateurs économiques

Les demandes de compléments et leurs réponses, l'envoi des courriers de rejet et la notification du marché seront adressés par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme. Une attention particulière est demandée aux opérateurs économiques. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse e-mail, redirection automatique, utilisation d'antisipam...

7-3-Voies et délais de recours

→ Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Rennes
3, rue Contour de la Motte- CS 44416 - 35000 RENNES
Tel : 02.23.21.28.28 – Fax : 02.99.63.56.84



greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

→ **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus**

Greffe du Tribunal Administratif de Rennes,
CS 44416, 3
35 044 RENNES cedex,
tél. 02 23 21 28 28, fax 02.99.63.56.84,
greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

→ **Organe chargé des procédures de médiation**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
6 quai Ceineray - BP 33515
44 000 NANTES Cedex 1
tél 02.40.08.64.33, fax 02.40.47.90.67.

→ **Voies et délais de recours**

- * Référé précontractuel avant signature du marché (art L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administrative CJA)
- * Référé contractuel après signature du marché, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (art L 551-13 à L 551-23 du CJA)
- * Recours en plein contentieux dans les 2 mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution (L 521-1 du CJA).